

*Yukon et Territoires du Nord-Ouest*

J'aimerais souligner que les changements proposés amélioreraient sûrement la situation. J'espère que le nouveau conseil, entièrement élu, mettra en œuvre quelques-unes de ces suggestions nous aidant ainsi à progresser vers un gouvernement plus responsable, à caractère plus provincial, dans les Territoires du Nord-Ouest.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec intérêt les propos du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). Je ne l'ai pas entendu dire qu'il avait l'appui de son parti quant aux vues qu'il a exprimées sur la réforme gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest.

**M. Lewis:** Il l'a.

**M. Nielsen:** Je me réjouis d'entendre le chef du NDP déclarer que le député a cet appui. J'en suis enchanté.

**M. Barnett:** Et vous?

**M. Nielsen:** Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) n'a pas à me poser la question. Il est à la Chambre depuis assez longtemps pour m'avoir entendu, à maintes reprises, demander cette réforme gouvernementale. Une motion de défiance a été proposée à la Chambre il y a trois ans, lorsque le gouvernement était majoritaire. Il n'y avait alors aucun problème sur la manière de voter pour que le gouvernement reste au pouvoir. Le chef de mon parti, appuyé par moi-même, a proposé une motion de défiance parce que le gouvernement n'avait pas pris de mesures sérieuses pour organiser un gouvernement responsable pour la région. Le chef du Nouveau parti démocratique et ses partisans y compris le représentant de Comox-Alberni, ont voté contre cette motion.

Le représentant des Territoires du Nord-Ouest n'était pas ici à l'époque et je le regrette. S'il avait été ici, je suis certain qu'il aurait sensibilisé ses collègues et que nous aurions progressé un peu plus rapidement vers une réforme du gouvernement du Nord. Je suis entièrement d'accord avec les observations du représentant des Territoires du Nord-Ouest, à propos du comité exécutif, sauf pour une chose. Ses commentants et lui-même, ainsi que tous ceux qui veulent apporter une réforme valable, choisissent un moyen qui ne marchera tout bonnement pas. L'expérience, le rafistolage du ministre au Yukon au cours des trois dernières années et demi, l'ont prouvé.

A mon avis, le représentant des Territoires du Nord-Ouest est allé assez souvent et assez régulièrement au Yukon pour savoir que le rafistolage du ministre a causé des difficultés, non seulement dans l'administration de nos affaires, mais aussi en retardant le jour où l'on accorderait un gouvernement pleinement responsable aux deux Territoires du Nord.

En 1970, époque où le ministre exposait ce projet à la Chambre, je l'ai déclaré inconstitutionnel. C'est toujours mon attitude. Le député des Territoires du Nord-Ouest a signalé un détail ou deux concernant le caractère constitutionnel de la méthode suivie par le gouvernement. Il y a d'abord l'idée absolument inacceptable qu'il y ait quoi que ce soit de valable dans un gouvernement composé d'une majorité de bureaucrates siégeant à ce qu'on a déjà appelé un mini-cabinet.

Cette méthode est inconstitutionnelle pour bien d'autres raisons fondamentales. Un ministre nous propose d'étoffer le comité exécutif du Yukon et de créer un comité exécutif dans les Territoires du Nord-Ouest. Les membres de ce comité vont d'abord se voir conférer ce que le ministre se plaît à appeler certaines responsabilités qui, en réalité,

[M. Firth.]

n'en sont pas, ensuite, les membres du comité exécutif recevront des sommes du Trésor public. Lorsque ces modifications auront lieu, la mesure devra être accompagnée d'un message de Son Excellence. Le ministre va à nouveau s'ingérer dans la structure gouvernementale de deux territoires, ce qui est une idée non seulement inacceptable mais inconstitutionnelle. Si ce projet doit avoir la moindre valeur, il n'en aura que lorsque le comité sera entièrement composé de membres élus sans que des fonctionnaires y siègent et participent à l'élaboration des lois.

Le ministre et le gouvernement ont complètement déformé le concept de la séparation des fonctions législatives et exécutives d'un gouvernement. Le ministre semble aveugle aux conséquences de ses actes. Il est têtue ou aveugle en pensant qu'il convient de fondre les fonctions exécutives et législatives. Cette notion est certes totalement éloignée de la base qui a mené à l'élaboration de ce projet. L'objectif, que j'ai toujours estimé légitime, est de séparer les fonctions législatives des fonctions exécutives d'un gouvernement, ainsi que les fonctions judiciaires. De la part du ministre, non seulement approuver mais nous soumettre l'idée que les fonctions législatives et exécutives doivent être confondues constitue une distortion du principe tel qu'il devrait être. Tant qu'on aura pas établi cette distinction, les responsabilités ne seront significatives.

● (1600)

Au Yukon, jusqu'à présent, le comité exécutif est composé du commissaire et de ses deux adjoints; un des deux est un fonctionnaire fédéral, l'autre, un fonctionnaire territorial, siégeant au comité exécutif, avec deux membres élus, soit cinq personnes en tout. Au moment où ce principe bizarre a été proposé, j'ai dit que tout ce que le ministre faisait, c'était de diviser le Conseil. Peut-être était-ce parce que le débat était envenimé au nom de la réforme. Peut-être était-ce ce qu'il voulait faire, je ne dis pas qu'il l'a fait pour cela. Je pourrais le dire, mais je ne le dis pas. Il a peut-être bien accueilli l'idée, parce qu'elle lui donnait certainement du répit. Quoi qu'il en soit, il a fini par diviser le Conseil, lequel fonctionnait à merveille depuis neuf ans. Quelle que fût leur affiliation politique, les membres du Conseil étaient tous d'accord sur la question de la réforme. On a donc retiré deux membres du Conseil et on les a introduits dans ce qui devait devenir un comité exécutif contrôlé par la bureaucratie, et l'esprit de corps s'est alors trouvé rompu. La division fut crûe immédiatement; ils étaient deux contre cinq.

Puis, il y a eu un autre élément de division: la décision du parti libéral du Yukon de présenter une liste de partisans. Les autres partis se sont abstenus de présenter une telle liste, ce qui a donné lieu à des différences politiques sur la question de la réforme du gouvernement en plus des divergences créées artificiellement par le ministre. Une fois de plus, l'unité avait été détruite. Le ministre nous a appris qu'il s'était entretenu avec les membres du Conseil tant des Territoires du Nord-Ouest que du Yukon. Moi aussi, et je crois exprimer leurs vues lorsque je dis que la mesure dont nous sommes saisis ne représente certes pas celle que le Conseil du Yukon avait demandée au ministre. Certes, ils accueillent avec satisfaction, comme moi d'ailleurs, l'accroissement du nombre des membres, mais aucune augmentation du nombre des membres ne peut résoudre le problème. Si, dans la présente mesure, le ministre voulait porter le nombre des membres du Conseil de sept à douze, ou même de sept à 100, ou encore de toute la population des deux territoires, cela ne résoudrait pas le problème.